



DÉCLINAISON TERRITORIALE POUR LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

Préambule

Les infrastructures de mobilité jouent un rôle majeur dans la vie économique et sociale de notre pays. Elles l'ont particulièrement montré, pendant la crise du Covid-19, dans la continuité des services à la population, et le maintien des échanges et de l'activité économique, notamment dans l'organisation des chaînes logistiques. Maintenir un bon niveau de service pour les transports et déplacements est donc un enjeu crucial. Cependant, si les infrastructures sont bonnes en elles-mêmes, encore faut-il que leur aménagement et leur gestion respectent les impératifs de développement durable.

En 2009, les acteurs des infrastructures de mobilité ont signé une convention d'engagement volontaire, déclinée dans 57 départements, autour d'un ensemble d'objectifs opérationnels en faveur du développement durable. Dix ans après, les nouveaux enjeux auxquels notre société doit faire face appellent à un nouvel engagement collectif.

En effet, la prise en compte des transitions (climatiques, écologiques, numériques) que vit notre société réinterroge les pratiques et les conduites des politiques publiques d'aménagement ou de gestion des infrastructures, sur le besoin d'une plus grande et d'une meilleure participation de la société civile.

Ces transitions conduisent les acteurs des infrastructures à s'engager ensemble dans la concrétisation d'un nouvel engagement collectif, autour d'objectifs de travail communs et partagés, avec la volonté d'impliquer tous les territoires.

Ce pacte d'engagement à l'horizon 2030, conclu au niveau national doit permettre de porter une vision commune de l'avenir des infrastructures de mobilité et d'apporter des réponses, concrètes et soutenables pour les gestionnaires, aux enjeux posés par les transitions que connaît notre société.

Il vient également confirmer la conviction que ces réponses ne pourront se construire qu'avec l'implication de l'ensemble des acteurs à collaborer durablement ensemble, dans le cadre d'un travail collectif et partenarial.

À cet égard, les collectivités locales sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans sa mise en œuvre, d'une part en application du principe « agir local » mais également en tant que principaux gestionnaires de réseau.

S'inscrivant dans la volonté de décliner territorialement le pacte national et d'avoir une application opérationnelle des indicateurs, le Département de la Mayenne, Mayenne ingénierie, la Fédération Régionale des Travaux Publics Pays de Loire (FRTTP Pays de la Loire), le syndicat Routes de France Pays de la Loire, et leurs entreprises membres de la Mayenne, décident aujourd'hui de répondre aux enjeux posés par ces transitions en proposant des solutions concrètes, innovantes et conformes aux engagements inscrits dans le pacte d'engagement national.

Ces principes sont inscrits dans le présent pacte d'engagement spécifique au territoire du Département de la Mayenne. Ainsi, les signataires de la présente convention confirment leur soutien aux principes énoncés dans le pacte d'engagement national des acteurs des infrastructures de mobilité.

Article I. — Engagements globaux

A. Rappels des objectifs du pacte d'engagement national

Dans le champ de compétence, les signataires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour appliquer, à leur échelle, les engagements fixés dans le pacte national des acteurs des infrastructures de mobilité.

C'est dans cet esprit que le présent pacte est établi.

Les engagements indiqués dans le pacte national sont :

- Développer une infrastructure bas carbone,
- Intégrer les infrastructures à leur environnement,
- Adapter les infrastructures au changement climatique,
- Développer les infrastructures comme support d'une énergie propre,
- Développer des infrastructures génératrices de données,
- Faire des infrastructures de véritables espaces numériques,
- Digitaliser les infrastructures et les métiers,
- Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité,
- Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens,
- Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs.

La réalisation de ces engagements passe par les quatre voies suivantes :

- Adapter les formations pour répondre aux nouveaux besoins de compétence,
- Mettre en place une gestion patrimoniale des infrastructures,
- Libérer l'innovation dans les infrastructures,
- Consolider un mode de travail partenarial et collaboratif.

B. Les enjeux du territoire

La Mayenne est un département qui se mobilise sans commune mesure pour l'écologie, une écologie positive et responsable, une écologie du territoire, une écologie de tous les jours. Cela se traduit notamment par la préservation du bocage, le soutien à nos agriculteurs, le développement des mobilités alternatives ou encore la rénovation énergétique des logements.

C. Présentation des signataires

> Le Département

Le Département de la Mayenne ambitionne d'être le premier département bas carbone de France, sans pour autant renoncer au développement de son attractivité, dont les infrastructures de transport constituent un levier important.

L'objectif est donc d'opter pour des projets et des techniques d'intervention économes en ressources, favorisant le réemploi des matériaux issus de l'économie circulaire, et de développer des infrastructures adaptées au développement de la mobilité décarbonée.

Ces évolutions engagées depuis plus de 10 ans sont à poursuivre et à amplifier en partenariat avec les acteurs des travaux publics engagés sur le territoire mayennais. Ainsi, le Département élabore un pacte d'engagement qui fixe la trajectoire et les objectifs mesurables qui seront mis en œuvre jusqu'en 2030.

Les opérations nécessaires au territoire et inscrites au *Plan routier départemental 2022-2028* suivront, au travers de ce pacte, la trajectoire vertueuse impulsée par le Département.

> Mayenne ingénierie

Mayenne ingénierie est un outil conçu par les élus du Conseil départemental de la Mayenne. Sa vocation est d'apporter une réponse aux besoins d'ingénierie des territoires. Ainsi, Mayenne ingénierie conseille, assiste et apporte une expertise technique dans les domaines de l'ingénierie territoriale : voirie et espaces publics, ouvrages d'art, sécurité routière et comptages routiers, petits travaux d'investissements, prestations du laboratoire routier départemental.

➤ La Fédération Régionale des Travaux Publics Pays de la Loire (FRTP Pays de la Loire)

Les 1000 établissements de travaux publics du territoire des Pays de la Loire sont en première ligne pour l'adaptation face au changement climatique.

Les métiers des travaux publics, mobilité, énergie, eau assainissement, équipements de prévention, forment autant d'enjeux susceptibles d'accélérer les mutations depuis le lancement de la démarche « Transition écologique des travaux publics » par la FNTP Pays de la Loire, et prévoyant, en 2030, une réduction de ces émissions de GES de 40 % par rapport à 1990.

La FRTP Pays de la Loire agit :

- En direction des pouvoirs publics et des collectivités pour :

- Les informer et les sensibiliser sur la place des infrastructures dans la lutte contre le réchauffement climatique et la résilience des territoires,
- Les outiller et les accompagner dans la compréhension des enjeux en matière d'adaptation des infrastructures, afin de favoriser l'investissement dans les transformations écologiques et numériques des infrastructures et des réseaux,
- Promouvoir les innovations et les solutions techniques permettant la réduction de l'empreinte carbone des chantiers.

- En direction des entreprises adhérentes pour :

- Fédérer et embarquer toutes les entreprises dans la démarche « Transition écologique des travaux publics » initiée par la FNTP Pays de la Loire,
- Accompagner la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique et diffuser les évolutions et innovations de l'organisation des chantiers, des équipements et engins, des produits et matériaux auprès de toutes les entreprises de travaux publics (TP) du territoire,
- Permettre la montée en compétences des collaborateurs à travers une offre de formation adaptée aux enjeux de transition écologique dans les TP et de résilience des territoires.

> Routes de France Délégation Pays de la Loire

Routes de France est un syndicat professionnel qui a pour mission de fédérer, représenter les industriels et entrepreneurs du secteur des infrastructures de mobilité et de l'aménagement urbain.

Il évolue dans une logique de proximité : Routes de France fédère 12 syndicats régionaux, qui proposent des solutions et une vision prospective en dialoguant avec tous les acteurs publics, privés et associatifs pour mieux préparer les infrastructures aux besoins de mobilité de demain.

Les activités de construction routières sont nombreuses et essentielles au développement des services aux personnes.

D'une part, elles améliorent la mobilité, l'intermodalité et l'accessibilité via les transports, tout en développant l'économie du territoire. D'autre part, elles garantissent la sécurité des usagers, des approvisionnements et des services (réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, ...).

Aujourd'hui, en France, c'est 90 % des transports de marchandises ou de personnes qui s'effectuent via le réseau routier.

En France, la Stratégie nationale bas carbone (SNBC2) projette pour le secteur de l'industrie une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 63 % entre 1990 et 2030 et de 89 % entre 1990 et 2050.

L'industrie routière, embarquée dans la démarche « Transition écologique des travaux publics », s'est fixée une feuille de route de décarbonation chiffrée et séquencée pour 2030, avec un objectif de -57 % d'émissions de GES. Ce nouveau pacte d'engagement favorise l'atteinte de ces objectifs.

Article II. — Déclinaison des engagements

A. Développer une infrastructure bas carbone

Réduire l'empreinte environnementale des infrastructures en analysant leur cycle de vie, en évitant ou réduisant les impacts (matériaux faiblement émissifs, techniques et engins bas carbone/basse énergie, réemploi in situ...).

Pour ces raisons, Routes de France Délégation des Pays de Loire et la FRTP Pays de la Loire s'engagent à :

- Produire 60 % des enrobés à température abaissée (taux à adapter en fonction de la saison, des produits et des capacités industrielles),
- Viser *a minima* un taux moyen d'incorporation d'agrégats de 30 % dans les enrobés bitumineux,
- Développer l'usage des techniques à froid en convertissant 10 % des revêtements traditionnels,
- Proposer des techniques de réemploi in situ,
- Utiliser SEVE comme écocomparateur.

De son côté le Département de la Mayenne s'engage à :

- Permettre et encourager au sein de ses marchés l'emploi de techniques bas carbone (enduits superficiels, matériaux bitumineux coulés à froid, techniques à l'émulsion...) et à ouvrir aux variantes,
- S'assurer, avec la mise en place d'outils de pilotage et de suivi numérique de la vie et de la programmation des entretiens de chaussées, que les techniques d'entretien des chaussées sont utilisées avec un niveau de qualité et de service suffisant mais ne dépassant pas les objectifs de service fixés : « employer la bonne technique d'entretien, au bon endroit, au bon moment »,
- Développer des techniques d'entretien permettant de réutiliser au maximum les déchets produits par les chantiers et de déployer de formules d'enrobés avec de forts pourcentages d'agréats d'enrobés,
- Réaliser un chantier de réemploi in situ par an,
- Consolider les critères environnementaux et relatifs à l'empreinte carbone dans le cadre des appels d'offres, avec l'utilisation par exemple du logiciel SEVE TP.

En déclinaison, Mayenne ingénierie s'engage à :

- Accompagner les EPCI et les Communes dans une démarche bas carbone,
- Proposer aux Communes et EPCI l'emploi de techniques bas carbone,
- Aider les Communes et EPCI à analyser les variantes proposer par les entreprises.

B. Intégrer les infrastructures à leur environnement

Sous toutes ses formes, en généralisant les actions de protection de la biodiversité et de mise en valeur des paysages et des territoires naturels, ruraux, péri-urbains et urbains et en réduisant les nuisances générées par les infrastructures, notamment lors de la réalisation de chantiers de maintenance.

Les engagements du Département sont de :

- Prendre en compte l'environnement et la biodiversité dans l'ensemble des projets réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, dans le respect des réglementations en vigueur,
- Dans la mesure du possible, améliorer l'insertion environnementale du réseau existant à l'occasion de travaux d'entretien réalisés, ou de projets portés spécifiquement dans cet objectif.

C. Concevoir des infrastructures adaptables aux diverses formes de mobilité

La caractéristique première des infrastructures de mobilité est leur universalité et leur capacité à supporter et accueillir de nombreuses fonctions, au service des usagers et des territoires, pour un espace public partagé entre les différents modes de déplacement. Pour développer les nouvelles formes de mobilité (douce, connectée, autonome, partagée, ...), les acteurs s'engagent à favoriser des infrastructures adaptables dans le temps et l'espace aux différents usages et modes de déplacement, à même de répondre à l'enjeu d'une mobilité inclusive et accessible à tous.

Ainsi, le Département de la Mayenne s'engage à :

- Consolider son réseau d'aires de covoiturage, d'une part en se dotant d'un schéma actualisé d'aires, visant à augmenter leur nombre et la capacité des aires existantes, d'autre part en permettant l'intermodalité des modes de transports sur ces infrastructures (garages à vélo, arrêts de bus...),
- Développer un plan vélo sur le territoire visant notamment à développer un réseau cyclable d'intérêt départemental et d'une manière générale à favoriser l'usage des modes actifs sur son réseau routier,
- Favoriser les actions des autorités organisatrices sur son réseau en vue de développer des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

D. Améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures par les citoyens

De façon générale, les attentes des citoyens sont élevées vis-à-vis de la mobilité et donc des infrastructures, ces dernières constituant un domaine à forte composante affective. Par ailleurs, tant en phase de construction, de maintenance que d'exploitation, celles-ci sont souvent perçues comme sources de nuisances et de détérioration de l'environnement, alors même qu'au-delà de leurs retombées économiques et leur nécessité à la mobilité dans les territoires, elles peuvent contribuer à répondre à des objectifs environnementaux. Une association renforcée des citoyens à l'élaboration des projets de transformation et de gestion des infrastructures doit permettre une meilleure compréhension des actions mises en œuvre.

Le Département de la Mayenne s'engage à :

- Associer le plus en amont les élus locaux et citoyens aux prises de décision, par des dispositifs de concertation adaptée au territoire concerné et à la taille et les enjeux des projets,
- Réfléchir à une politique d'entretien du réseau réfléchie à l'aune des enjeux environnementaux du 21^e siècle, dans un souci de transition écologique, environnementale et solidaire, permettant l'accès du plus grand nombre aux services rendus par le territoire depuis son domicile.

Mayenne ingénierie s'engage à proposer aux Communes un état de leur réseau routier.

La Fédération s'engage à :

- Proposer des journées portes ouvertes en invitant le grand public, les représentants des associations locales, et élus des collectivités locales afin d'expliquer leurs activités.
- Participer à toutes actions d'information et de sensibilisation des élus, techniciens, BE... sur l'enjeu d'adaptation des infrastructures face aux changements climatiques,
- Proposer des actions de formation pour accompagner les maîtres d'ouvrage et entreprises dans leur démarche de décarbonation et d'adaptation.

E. Rendre les infrastructures et les chantiers plus sûrs

S'inscrire dans les politiques nationales de prévention de l'accidentalité routière et de réduction des risques sur les chantiers. Les choix techniques réalisés pour répondre aux transitions actuelles doivent toujours se faire dans un objectif de prévention des risques des agents intervenants, et de réduire l'accidentologie sur les chantiers.

Le Département s'engage à :

- Adapter les modes d'exploitation des chantiers pour permettre une sécurité optimale des travailleurs, dans le respect des contraintes locales (desserte des activités économiques, desserte des territoires, type de trafic...), en favorisant dans la mesure du possible les chantiers sous route fermée à la circulation,

- Communiquer ces contraintes le plus en amont possible aux entreprises en vue d'avoir un dialogue le plus efficace possible,

Mayenne ingénierie s'engage à aider les Communes à créer des aménagements pour améliorer la sécurité routière et cyclo-piétonne.

Le Fédération s'engage à :

- À travailler ensemble sur une politique sécurité commune.

Article III. — Déclinaison des engagements

A. Traduction des engagements dans les appels d'offre

Afin d'encourager les candidats à ses marchés publics à mettre en œuvre de bonnes pratiques et à proposer des solutions innovantes répondant aux engagements ci-dessus, le Département de la Mayenne s'engage à utiliser les différents outils offerts par la commande publique, que ce soit en matière de critères de développement durable, de variante ou d'options, d'ouverture de ses marchés à l'innovation.

B. Vérifier les engagements

Les parties élaboreront, chaque fois que ce sera possible, un tableau type des données nécessaires au suivi des indicateurs du présent pacte d'engagement à introduire dans les DCE pour élaborer les bilans d'opération.

C. Objectifs et indicateurs

En l'absence de données historiques disponibles, la première année, ou les deux premières années, d'application du pacte d'engagement permettront d'établir l'état des lieux et les objectifs d'évolution.

Les indicateurs de suivi de la présente convention seront évalués globalement et annuellement.

Le comité de suivi du présent pacte d'engagement validera les indicateurs qui ne sont pas encore définis et les éventuelles évolutions à apporter aux indicateurs existants, en lien avec les dispositifs d'animation locale s'il existe et de suivi du pacte national. Il validera également les indicateurs annuels issus de la réalisation de ces engagements, qu'il transmettra à l'Institut Des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) pour alimenter les indicateurs du pacte national.

Article IV. — Suivi et évaluation du pacte

Le présent pacte est établi pour un horizon à 2030.

Les engagements pris par les signataires et les objectifs fixés s'entendent globalement et ne sont pas applicables à chaque marché pris individuellement, seules les clauses figurant dans chaque appel d'offre ayant une valeur contractuelle.

A. Objectifs et indicateurs

Un comité paritaire de suivi est mis en place, dont les missions sont les suivantes :

- Suivi de l'application du pacte d'engagement,
- Retour d'expérience,
- Veille technique et prospective,
- Évolution du pacte d'engagement,
- Liaison avec le comité de suivi du pacte national pour l'envoi des indicateurs

annuels.

Il se réunit au moins une fois par an et regroupe l'ensemble des signataires du présent pacte d'engagement.

Le secrétariat technique sera assuré par le Conseil départemental de la Mayenne.

B. Mise en œuvre du pacte d'engagement

La mise en œuvre de ces engagements passera par les quatre voies ci-dessous :

- Adapter les formations pour répondre aux nouveaux besoins de compétence,
- Mettre en place une gestion patrimoniale des infrastructures,
- Libérer l'innovation dans les infrastructures,
- Consolider un mode de travail partenarial et collaboratif.

Dans le but de diffuser et de promouvoir les objectifs énoncés précédemment, les signataires du présent pacte s'engagent à conduire des actions d'information et de communication à destination d'autres acteurs locaux des infrastructures et du public.

Fait en 4 exemplaires originaux (/4).

À Laval....., le 03/11/2025

À Laval, le 03/11/2025

*Pour la Fédération Régionale
des Travaux Publics Pays de la Loire*

Le Président du Conseil départemental,



À Laval....., le 03/11/2025

À Laval....., le 03/11/2025

Le Président de Mayenne ingénierie.....

*Le Président Routes de France
Délégation des Pays de la Loire*

